

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 34



N°170

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Étaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : DA SILVA Solène, EMEL Maryse, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Jérôme LEGENDRE	Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Cédric SCHROEDER	Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Sandrine DESIR	Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Monsieur José LESERRE	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Secrétaire de séance : Monsieur Zayen CHIKDENE

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Anthony DAGUET,

La situation dans le réseau du transport en commun est très préoccupante. Même les lignes de métros qui jusqu'alors fonctionnaient correctement, connaissent dorénavant des retards et des arrêts réguliers. Le nombre de rames est diminué, c'est notamment le cas sur la ligne du métro 12 et 7 et sur l'ensemble des lignes de bus de la ville. 170, 150, 35, 173, 249.... Les albertvillariens ne comptent plus les longues heures cumulées d'attentes. Ils auraient des milliers d'anecdotes à raconter sur tous les jours où ils n'ont pas pu entrer dans le bus, encore moins avec la poussette. Ils pourraient aussi raconter les tensions liées aux bus bondés qui amènent parfois même à générer des rixes.

Plus scandaleuse encore est la situation du RER B, dont les usagers connaissent les retards et les annulations quotidiennes de train, du fait d'un très mauvais entretien du réseau. A noter aussi le problème unique en Ile-De France, où il y a un seul tunnel à la station Châtelet pour faire passer les deux lignes B et D, un incident sur une de ces lignes à cette station, ayant ainsi automatiquement un impact immédiat sur l'autre.

Ces situations sont engendrées par un manque structurel de moyens dans les transports, notamment dans les quartiers populaires et singulièrement en Seine Saint-Denis. Ces situations sont la cause du manque massif d'embauche. La gestion libérale du personnel, la chasse active à la masse salariale, ont conduit à mettre la RATP en situation de sous-effectif chronique.

Ces décisions qui constituent des fautes de gestion dans l'objectif de la libéralisation du secteur. C'est-à-dire l'objectif de la privatisation de la RATP et de la SNCF.

Cette situation générale n'est plus tenable, la libéralisation du transport va continuer à dégrader le service, tout en augmentant les coûts pour les usagers.

Considérant la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Ile-de-France.

Considérant que le choix d'Ile-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des bus actuellement gérés par la RATP et le

remplacement de l'entreprise publique RATP par 12 entreprises privées au plus tard le 1er janvier 2025.

Considérant l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP et la SNCF.

Considérant l'état très préoccupant des finances d'Ile-de-France Mobilités et du montant de 4,9 milliards d'euros d'emprunts nécessaires au rachat des biens liés à l'exploitation des seuls bus de la RATP.

Considérant que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP dont l'ajout d'une heure travaillée non-payée par jour.

Considérant que le transfert du personnel RATP se prépare actuellement sans aucune garantie de maintien des conditions de travail, ni de reprise de l'intégralité du personnel laissant craindre un plan social de grande ampleur.

Considérant que cette incertitude engendre une vive inquiétude parmi les personnels de la RATP et provoque environ 200 démissions ou abandons de poste par trimestre parmi les conductrices et conducteurs de bus.

Considérant la perte d'attractivité du métier engendrant une pénurie nationale de conductrices et conducteurs de bus.

Considérant que les délibérations n°20211011-237 et n°20211011-238 du 11 octobre 2021 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités ont engendré une baisse de l'offre de transport public sur 165 lignes de bus RATP, sur 13 lignes de métro, sur les lignes de RER C, D et E, sur les lignes Transilien H, N et U sur les lignes de tramway 2, 4, 6, 7, 8, 11.

Considérant que cette baisse de l'offre s'ajoute aux incidents d'exploitation en hausse, à la baisse de la régularité de plusieurs lignes RER/Transilien, aux retards en matière d'investissements de livraison de matériels roulants et de nouvelles infrastructures. ;

Considérant les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.).

Considérant l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible.

Considérant l'inquiétude suscitée par l'annonce de Valérie PECRESSE d'une hausse massive en 2023 du passe Navigo malgré les conditions de transport dégradées, une forte inflation et un pouvoir d'achat en berne.

Rejeté par 11 pour, 27 contre (Karine FRANCLET, Pierre SACK, Yasmina BAZIZ, Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI, Marie-Françoise MESSEZ, Dominique

DANDRIEUX, Kourtoum SACKHO, Jérôme LEGENDRE, Sandrine DESIR, Philippe ALLAIN, Patricia LOE, Guillaume GODIN, Mizgin OZHAN, Thierry AUGY, Christiane DESCAMPS, Zayen CHIKHDENE, Alain DESCAMPS, Sandrine GRYNBERG DIAZ, Franck LE ROY, Lewis CHARTIER, Annie VACHER, Massinissa HOCINE, Margaux HOUIS, Jean-Paul GILLY, Gilbert FAUCHEUX, Dominique HE) , 7 se sont abstenus(Ling LENZI, Michel HADJI-GAVRIL, Miguel MONTEIRO, Damien BIDAL, Véronique DAUVERGNE, José LESERRE, Cédric SCHROEDER) , 3 ne prennent pas part au vote(Marie-Pascale REMY, Marie-Amélie ANQUETIL, Marc GUERRIEN)

DELIBERE :

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

DEMANDE à Madame Valérie PECRESSE, Présidente d'Ile-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du passe Navigo et de renforcer l'offre de transport.

DEMANDE à l'Etat et à Ile-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE à Madame Valérie PECRESSE, Présidente d'Ile-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité avec les usagers, les cheminot.es et tous les personnels des transports publics d'Ile-de-France.

Reçue en préfecture le : 16/12/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20221215-lmc128849-AU-1-1
Publiée le : 16/12/22
Certifiée exécutoire : 16/12/22

Le Maire,
Karine FRANCLET



